

Modèle de lettre : Demande de délai de paiement ou d'exonération de frais bancaires

Conseils avant d'envoyer votre courrier

- Rassembler vos justificatifs de revenus et de charges (avis d'imposition, factures, justificatifs de perte d'emploi ou baisse de revenus).
- Envoyer votre lettre en recommandé avec accusé de réception (LRAR) pour garder une preuve juridique.
- Prendre rendez-vous avec votre conseiller bancaire en parallèle pour expliquer votre situation de vive voix.
- Conserver une copie de l'ensemble des documents envoyés.

Modèle de lettre à personnaliser

- [Vos Nom et Prénom] - [Votre Adresse] - [Votre Numéro de compte bancaire]
- À l'attention de votre conseiller bancaire - [Nom de la banque] - [Adresse de l'agence]
- Objet : Demande de délai de paiement et d'exonération de frais bancaires
- Madame, Monsieur, je vous informe par la présente de mes difficultés financières actuelles dues à [préciser la cause : perte d'emploi, maladie, baisse de revenus].
- En raison de cette situation, je me trouve dans l'incapacité d'honorer mes échéances de [préciser le prêt ou la dette] ainsi que les frais bancaires associés.
- Je sollicite donc un délai de paiement pour mes échéances de prêt ainsi qu'une exonération exceptionnelle des frais d'incidents bancaires pour les mois à venir.
- Vous trouverez ci-joint les justificatifs attestant de ma situation actuelle.
- Je reste à votre entière disposition pour convenir d'un rendez-vous afin d'étudier une solution adaptée à ma situation.
- Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Étapes complémentaires pour gérer vos difficultés

- Contacter le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre mairie pour obtenir une aide d'urgence.
- Solliciter l'association Crésus, spécialisée dans le surendettement et l'accompagnement financier.
- Vérifier si vous êtes éligible au dispositif 'Client en situation de fragilité financière' auprès de votre banque.

- Contacter une assistante sociale de la CAF ou du département pour faire un point global sur vos droits.